

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

## VILLE DE TAVERNY

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 104-2025-SC22

### **SÉANCE EN DATE DU 26 JUIN 2025**

## CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'IFAC FRANCONVILLE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SESSION DE FORMATION BAFA THÉORIQUE DU 16 AU 23 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 26 juin à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 19 juin 2025, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

## **MEMBRES PRÉSENTS:**

- Mme PORTELLI Florence, Maire;
- Mme FAIDHERBE Carole, M. KOWBASIUK Nicolas, Mme BOISSEAU-STAL Laetitia, M. CLÉMENT François, Mme PRÉVOT Vannina, M. GASSENBACH Gilles, Mme CARRÉ Véronique, M. DO AMARAL Philippe, Mme KIEFFER Corinne, M. BOUSSAC Paul-Louis, Adjoints au Maire;
- M. SANTI Elie, M. BAGHDAOUI Mahdjoub, M. MASSI Jean-Claude, M. LELOUP Michel, M. ARÈS Philippe, Mme PASINI Anna, Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice, Mme DA SILVA Céline, Mme GRELLIER Isabelle, Mme PICHON Laurianne, M. POVERT Raphaël, M. LAMARCA Baptiste, M. MAUGIS Paul, Mme THOREAU Catherine, Mme BAETA Yolande, M. COTTINET Thomas, formant la majorité des membres en exercice.

### **MEMBRES REPRÉSENTÉS:**

- Mme BOUIZEM Rabia par Mme PRÉVOT Vannina
- Mme EL ATALLATI Fatima par Mme PICHON Laurianne
- Mme LEFEVRES Estelle par M. BOUSSAC Paul-Louis
- M. KOURIS Patrick par M. DO AMARAL Philippe
- M. CHARTIER Franck par M. COTTINET Thomas

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20250626-5544-DE-1-1

Réception en sous-préfecture le : 30 juin 2025

Publication le : 30 juin 2025

• Mme MEZIANI Bilinda par Mme THOREAU Catherine

## **MEMBRES ABSENTS NON REPRÉSENTÉS:**

• M. LE ROUX Cédric, M. SIMONNOT Alexandre.

Monsieur François CLÉMENT a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

<u>Vu</u> le code général des collectivités territoriales,

<u>Considérant</u> le souhait de la commune de favoriser la formation de ses agents d'animation et valoriser le personnel en place dans les accueils de loisirs ;

<u>Considérant</u> qu'il convient d'assurer, non seulement, la formation continue des personnels de la commune, mais, également, par le biais des candidats à la formation, de pouvoir assurer le renouvellement du vivier d'animateurs permanents ou temporaires nécessaires au bon fonctionnement du service ;

<u>Considérant</u> qu'au vu du contexte difficile du secteur de l'animation et des difficultés à recruter, ces dernières années, la commune de Taverny a décidé d'établir un partenariat avec l'IFAC Franconville (Institut de formation, d'animation et de conseil), organisme de formation dédié à l'animation ;

<u>Considérant</u> que ce partenariat avec l'IFAC Franconville porte sur l'organisation d'une session de formation BAFA théorique en externat au sein de l'école Verdun, située rue Philippe Leraudat à Taverny, du samedi 16 au samedi 23 août 2025 inclus ;

<u>Considérant</u>, qu'à ce titre, la commune mettra à disposition, à titre gratuit, un préau couvert, une salle polyvalente, une tisanerie, des sanitaires, des tables et chaises et une cour d'école à l'IFAC Franconville ;

<u>Considérant</u>, qu'en contrepartie, l'IFAC garantira à la commune, sur cette formation BAFA, 2 places gratuites, pour des agents d'animation de la commune, afin de favoriser la professionnalisation de ses animateurs et d'améliorer le service rendu auprès des enfants accueillis ;

<u>Considérant</u> la nécessité de conclure une convention de partenariat, entre les deux parties, afin de cadrer les modalités de réalisation de cette formation et le projet joint en annexe ;

<u>Considérant</u> l'avis rendu par la Commission n°1, Générations et Vivre-ensemble en date du 17 juin 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas KOWBASIUK, Adjoint au Maire, délégué à l'Éducation, Périscolaire, Petite enfance, et sur proposition de Madame le Maire,

Ce dossier n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

### DÉLIBÈRE

#### Article 1er:

Les termes de la convention de partenariat avec l'IFAC, relative à l'organisation d'un stage BAFA théorique, en externat sur l'école Verdun, située rue Philippe Leraudat à Taverny, du

samedi 16 au samedi 23 août 2025 inclus, sont approuvés.

#### Article 2:

Madame le Maire, ou son représentant, est autorisée à signer la convention de partenariat avec l'IFAC Franconville, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

#### Article 3:

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la sous-préfecture de Pontoise et au comptable public.

#### Article 4:

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Taverny.

#### Article 5:

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <a href="https://www.ville-taverny.fr">https://www.ville-taverny.fr</a>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <a href="https://www.telerecours.fr">https://www.telerecours.fr</a>).

### **DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX**

Adoption à l'unanimité

Pour : 32

Abstention: 1 (Y. BAETA)

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Florence PORTELLI